

### ➤ MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI

 **Calliprime®Xtra**    **Calevo®**    **Lumestra®480**    **Callisto®480SC**

*Cultures concernées : Maïs, miscanthus, millet et moha*

### ➤ TRANSFERT AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

 **Taegro®**

*Cultures concernées : Vigne, cultures légumières, fruitières et ornementales*

 **Precivia®**

*Culture concernée : Vigne*

## MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI



Herbicide contenant 480 g/l mésotrione (AMM n° 2150012)

CALLIPRIME® Xtra (et ses seconds noms) voit ses conditions d'emploi évoluer sur maïs, millet, moha et miscanthus.

Le stade d'utilisation maximum du produit passe de BBCH 14 à BBCH 19.

*En traitement des parties aériennes :*

Usage		Informations sur l'application			Mesures de gestion du risque			
Cultures autorisées	Cible	Dose (1)	Nombre (2)	Stades	DAR (3)	Zone non traitée	DSPPR (4)	CAF (5)
Maïs, miscanthus, millet et moha	Désherbage	0,3 l/ha	1/an	BBCH00 à <b>BBCH 19</b>	F	Aquatique (6) : 20 mètres	3 mètres avec buses à limitation de dérive	Non concerné
						Plantes non cibles (7) : 20 mètres		

(1) Dose maximale d'emploi

(2) Nombre maximum d'application(s)

(3) Délai avant récolte (DAR)

(4) Distance personnes présentes / résidents (DSPPR) : Distance minimale à respecter entre la pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

(5) Culture attractive en floraison (CAF) : se référer à l'arrêté du 20/11/2021

(6) Zone non traitée aquatique

(7) Zone non traitée plantes non-cibles

### Les autres conditions d'emploi restent inchangées

Délai accordé pour la vente et la distribution sous l'ancienne étiquette	<b>05/01/2027</b>
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks sous l'ancienne étiquette	<b>05/01/2028</b>

## TRANSFERT AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ



Fongicide - Biocontrôle contenant  $1.10^{13}$  UFC/kg de *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB24 (AMM n° 2180651)

Nous vous informons que l'AMM de TAEGRO® dont nous sommes le distributeur a été transférée de NOVOZYMES A/S vers NOVONESIS PLANT BIOSOLUTIONS A/S.

Ce changement de détenteur impliquera une modification de nos étiquettes.

### **Cette décision ne modifie pas les conditions d'emploi du produit.**

Du fait des décisions rapprochées impactant TAEGRO® (changement de classement repris dans l'IR n°151 du 18 novembre 2025), les étiquettes devront être mises à jour selon les délais les plus contraignants, à savoir ceux liés à la décision du changement de classement. Ainsi, les délais suivants devront être respectés :

Délai accordé pour la vente et la distribution sous l'ancienne étiquette	<b>13/04/2026</b>
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks sous l'ancienne étiquette	<b>13/04/2027</b>



Fongicide contenant 782.1 g/L de phosphonates de potassium (équivalent à 510 g/L d'acide phosphoreux) (AMM n° 2190161)

Nous vous informons que l'AMM de PRECIVIA® dont nous sommes le distributeur a été transférée de BIOVERT S.L.U vers SUSTAINABLE AGRO SOLUTIONS SAU.

Ce changement de détenteur impliquera une modification de nos étiquettes.

**Cette décision ne modifie pas les conditions d'emploi du produit**

Du fait des décisions rapprochées impactant PRECIVIA® (extension d'usages reprise dans l'IR n° 146 du 17 juin 2025), les étiquettes devront être mises à jour selon les délais les plus contraignants, à savoir ceux liés à la décision d'extension d'usages. Ainsi, les délais suivants devront être respectés :

Délai accordé pour la vente et la distribution sous l'ancienne étiquette	<b>08/04/2026</b>
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks sous l'ancienne étiquette	<b>08/04/2027</b>

---

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de retransmettre ces informations à vos clients.

---

Nos équipes régionales se tiennent naturellement à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Fiches de données de sécurité : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)  
Base de données Produits phytosanitaires des professionnels : [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com)

Et pour suivre les informations réglementaires de nos produits mises à jour toutes les 24 h, rendez-vous sur [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)

Ainsi que notre outil **SynConform** mis à votre disposition :  
<https://www.conform.syngenta.fr/Synconform/Inscription/>



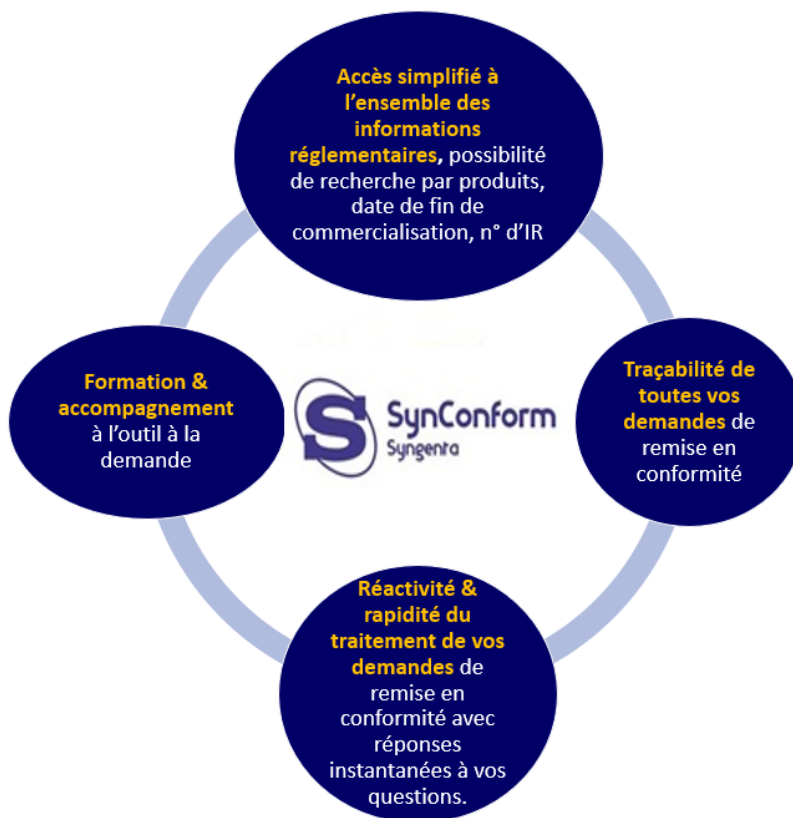
## Renseignements Techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

renseignements.techniques@syngenta.com

## www.syngenta.fr



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.  
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832.  
Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.  
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

LUMESTRA® 480 - CALLIPRIME® Xtra - CALEVO® - CALLISTO® 480 SC - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMM N° 2150012 - Composition : 480 g/l mésotrione \* - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés : maïs, miscanthus, millet, moha, « maïs doux », « lin ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés : sorgho. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

TAEGRO®<sup>1</sup> - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMM N° 2180651 - Composition : 1.10<sup>13</sup> UFC/kg de Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24 - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous tunnel ouvert au moment du traitement. ©<sup>1</sup> Marque enregistrée de Novonosis Group

PRECIVIA® - Non Classé - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

AMM N° 2190161 - Composition : 782,1 g/L de phosphonates de potassium (équivalent à 510 g/L d'acide phosphoreux) - P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour les usages sous abri fermé : Peut porter atteinte à la faune auxiliaire et aux insectes pollinisateurs dans les serres permanentes. Éviter toute exposition inutile. Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Usages concernés : "fruits à pépins", "cultures fruitières" Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Usages concernés : vigne, olivier, framboisier, mûres, mûrier des haies, myrtilier, groseillier, groseillier à maquereau Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Usages concernés : "laitue", "pomme de terre", "ananas" et "fines herbes" et pour les applications sous abri fermé sur "fraisier", "tomate-aubergine", "poivron" SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe8 Peut être dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes, dans le cadre des usages de plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement.

© Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**